

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
Identifiant Unique : 0492586 Z/A/M/000

La Société d'Articles Hygiéniques »SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **22 Juin 2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **2 333 777 dinars** par incorporation de résultats reportés et ce, par l'émission de **2 333 777 actions gratuites** d'une valeur nominale de **Un (01) dinar chacune**, à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour Trente-cinq (35) actions anciennes avec 07 rompus**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera de **81 682 202 dinars à 84 015 979 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse et ce, à partir du **01 août 2023**.

La société procédera à l'acquisition et l'annulation des 07 droits d'attribution rompus.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2023**

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **01 août 2023**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **01 août 2023** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **01 août 2023**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **01 août 2023**.